

La Préparation militaire Marine

1. La préparation militaire, issue du sursaut consécutif à la défaite de 1870.

Les préparations militaires qu'aujourd'hui ont pour origine la loi du 28 mars 1882 qui rendit obligatoire des exercices militaires pour l'enseignement primaire et une instruction militaire pour les jeunes de 17 à 20 ans, en plus de l'enseignement de la gymnastique, à une époque où toute la nation devait se préparer activement à la revanche contre l'empire d'Allemagne. Ces activités d'instruction étaient réalisées par des sociétés de tir, de gymnastique et de préparation militaire. Les sociétés de préparation militaire civiles étaient agréées par le ministre de la Guerre, régies par la loi de 1901, et subordonnées à l'autorité militaire ; les sociétés scolaires, dont l'encadrement était constitué essentiellement par des membres du corps enseignant, étaient contrôlées par l'autorité militaire.

Ce système présentait l'avantage d'une part de permettre une pré instruction des appelés à une époque où le service militaire durait deux voire trois années. Il permettait également de faciliter le recrutement des engagés en donnant aux candidats un aperçu du service dans l'Armée.

Après la Grande Guerre, les préparations militaires, facultatives depuis 1918, furent réorganisées par la loi du 16 février 1932 pour tenir compte de la durée du service militaire réduite à un an, ce qui augmentait l'intérêt d'une formation initiale avant l'appel pour disposer de gradés en nombre suffisant, voire d'officiers de réserve. Le système offrait des avantages importants à ceux qui y adhéraient : les jeunes gens titulaires du brevet de préparation militaire qui se destinaient à la carrière administrative au sein de l'État se voyaient reconnaître une priorité sur les autres candidats. Cette loi définissait également les conditions dans lesquelles serait attribué le sursis d'incorporation auquel pouvait désormais prétendre tout jeune capable de justifier de son inscription dans une société de préparation militaire agréée.

2. La préparation militaire élémentaire pour l'armée de Terre

Après la Deuxième Guerre mondiale, en 1945, la préparation militaire devint obligatoire ; son instruction devait s'étaler sur une période de trois ans. Mais, de fait, aucune sanction ne s'appliquait envers ceux qui ne répondaient pas aux convocations. La loi du 8 août 1947 rendit dès lors la préparation militaire élémentaire (PME) facultative ; elle conservait l'objectif de fournir à l'Armée un appoint en gradés et officiers appelés, en plus des engagés militaires du rang, sous-officiers et officiers. Les bons résultats à cette préparation permettaient un avancement rapide et le choix de l'affectation lors de l'appel. Les organismes chargés de la préparation militaire élémentaire étaient de deux sortes. Il existait d'une part dans le secteur militaire des centres d'instruction prémilitaire, gérés par l'autorité militaire et soutenus par un corps ou une formation de l'Armée, et d'autre part dans le secteur civil des associations autorisées pour la préparation militaire élémentaire. La Marine restait en marge de ce dispositif, l'essentiel de ses appelés provenant encore à l'époque des inscrits maritimes.

En 1962, la préparation militaire connut une crise grave : par une campagne de presse orchestrée par certains milieux activistes, au moment où allait s'accomplir l'indépendance de l'Algérie, les sociétés de préparation militaire furent suspectées de collaborer secrètement au recrutement et à l'instruction des opposants à cette indépendance. Le 3 mars 1962, le ministre des Armées décida la suspension temporaire de la PME qui valut de fait la suppression de la préparation, à l'exception de la préparation militaire technique, dont avait besoin l'Armée de Terre pour trouver parmi les apprentis et les ouvriers les techniciens nécessaires aux opérations de maintenance, et la préparation parachutiste¹.

3. La généralisation des préparations militaires

On en resta là jusqu'en 1970. La loi du 9 juillet relative au service national entérina le passage au service de 12 mois. Lors d'une séance au Sénat, le ministre des Armées Michel Debré, en réponse à une question, déclara *Nous sommes parfaitement conscients que le service d'un an rend plus difficile*

¹ Michel Dives, François Basteau, « Défense en France - Cent ans de préparation militaire élémentaire - Mesures concernant les conditions d'exécution du service militaire - Réalités et perspectives du troisième Plan militaire - Le premier groupement de missiles stratégiques - Le Livre blanc sur la Défense nationale », Revue de Défense nationale n° 314 Août/Sept 1972, p. 1342-1355.

l'encadrement des unités d'active par des officiers et des sous-officiers issus du contingent. C'est pourquoi, ainsi que je l'ai annoncé au moment du vote de la loi sur le service national, ainsi je l'ai redit tout récemment à la commission des Affaires étrangères du Sénat, le problème de la préparation militaire sous toutes ses formes est désormais important. Nous allons faire en sorte, dans les mois qui viennent, par la préparation militaire, par de jeunes volontaires, dont nous souhaitons qu'ils soient nombreux, soient incorporés avec suffisamment de connaissances techniques pour devenir, plus rapidement qu'aujourd'hui, sous-officiers et officiers de réserve. Ces propos annonçaient la création de préparations militaires appliquées à toutes les armées, dont la Marine.

Ainsi, la loi du 10 juin 1971 portant code du service national indiqua dans son article 79, qu'*une préparation facultative au service militaire est organisée à l'initiative du ministre chargé de la défense nationale qui définit les titres sanctionnant cette préparation. Les jeunes gens détenteurs de titres de préparation militaire reçoivent, pendant le service actif, une affectation correspondant aux spécialités résultant de ces titres.*

Cette nouvelle loi donna naissance à la préparation militaire Marine (PMM). Le 10 août suivant, la décision N°675 EMM/CAB attribua un premier uniforme aux cadres et aux stagiaires des PMM. Pour les cadres, la tenue de combat « satin vert armée », les brodequins à jambières attenantes (les *rangers*) et la casquette marine étaient de mise. Les stagiaires étaient quant à eux vêtus de la vareuse et du pantalon en sergé de coton bleu – la tenue de travail des quartiers-maîtres et matelots de l'époque – avec des brodequins à jambières et un bonnet. Celui-ci serait orné du ruban légendé « MARINE NATIONALE » en attendant l'approvisionnement du ruban « PRÉPARATION MILITAIRE MARINE ».



Une PMM à Toulon en octobre 1975



Une PMM à Toulon en septembre 1977

Aujourd'hui, il existe 70 centres de formation PMM et celle-ci a été complétée par une PMS (préparation militaire supérieure) maistrance, une PMS EOR (élèves officiers de réserve) et une PMS marine marchande destinée aux futurs officiers de cette dernière.



Une PMS maistrance



Une PMS EOR



Une PMM

© VAE (2S) Éric Schérer. 2025